



N° SAU/008 - 11 août 1956

LA FETE DE L'ACHOURA

L'Achoura se fête le dixième jour du premier mois de l'année musulmane, ou mois de "Mouharram"¹. Cette année, cette fête tombe le 17 août.

ORIGINE

1° - Le Coran ne fait pas mention de cette fête.

Mais la Tradition raconte que, parti de la Mecque le vendredi 16 juillet 622 Mahommed arriva à Médine dix jours plus tard. Or il se trouvait que les juifs y fêtaient, par le jeûne et la prière, le Youm Kippour (le Grand Jour de l'expiation) du dixième jour du mois juif de tischri, le septième de l'année juive. Et cela en exécution des prescriptions du Lévitique : "Au septième mois, le dixième jour du mois, vous jeûnerez et ne ferez aucun travail, pas plus le citoyen que l'étranger qui réside parmi vous. C'est en effet ce jour que l'on fera sur vous le rite de l'expiation pour vous purifier. Vous serez purs devant Yahvé de tous vos péchés. Ce sera pour vous un repos sabbatique et vous jeûnerez. C'est une loi perpétuelle" (Lév. 16, 29-31). Mahommed approuva ce jeûne et conseilla à ses compagnons de célébrer cette fête. Ce fut l'institution officielle de l'Achoura qui devait être marquée par des libéralités familiales l'aumône et le jeûne. Obligatoire au début celui-ci devint une pratique recommandée une fois le jeûne du mois de Ramadhân institué.

Des traditions postérieures nous disent que le jour de l'Achoura rappellerait aussi d'autres événements : création de la terre, repentir d'Adam chassé du Paradis) fin du déluge et délivrance de Noé, délivrance d'Abraham sauvé du feu et celle de Moïse sauvé des eaux, guérison de Job et sortie de Jonas du ventre de la baleine.

2° - Mais un événement historique survint 58 ans plus tard, en 680, le jour même de l'Achoura. Il devait consacrer définitivement la solennité de cette fête. En cette année-là, en effet, périt à la bataille de Kerbela (Iraq) Hoçein, petit fils d'Ali (gendre de Mahommed). Cette bataille provoqua la scission définitive entre les musulmans arabes orthodoxes et les musulmans persans chiïtes (partisans

¹ Le premier de l'an hégirien tombait cette année le 8 août. Ce premier de l'an est marqué par différents rites de passage concrétisés surtout par des mets spéciaux : l'avant veille, on fait un couscous avec de la viande conservée depuis l'Aïd el Kebir (c'est un morceau de la victime, parfois la tête). La veille, on fait une sorte de crème avec une plante spéciale appelée "meloukhia", symbole d'espérance et de bonheur; les dattes et le miel symbolisent la douceur. On fait cuire pour le lendemain des oeufs durs, symbole de richesse et de fécondité.

Le jour de l'an de l'année musulmane (lunaire) n'offre rien de spécifiquement religieux.

Le premier de l'année solaire (du calendrier julien en usage dans les campagnes d'Afrique du Nord) correspond au 14 janvier de notre calendrier grégorien).

d'Ali). Pour ceux-ci l'Achoura est le souvenir de leur défaite et de leur schisme définitif et surtout du massacre de Hoçein et de toute sa famille par l'armée de Yazid, calife de la dynastie de Mouaouiya à Damas.

Au moment où cette commémoration fut définitivement instaurée, la Tunisie se trouvait sous la domination des Fatimides (909-973) attachés au chiisme (doctrine des partisans d'Ali). L'Achoura s'implante donc d'une façon durable en Tunisie et malgré la disparition de la dynastie elle se maintint jusqu'à nos jours.

"Cette fête s'accompagne dans les pays persans et hindous, où fleurit le chiisme, de manifestations violentes et souvent sanglantes, d'où la politique n'est pas toujours exempte".

PRINCIPALES MANIFESTATIONS

La fête de l'Achoura se trouve donc être en Afrique du Nord comme un confluent où l'on retrouve les traditions orthodoxes et les traditions chiïtes.

1° - Le courant orthodoxe se manifeste par le jeûne, l'aumône et les libéralités familiales.

- Ce jeûne est facultatif, mais il est très recommandé parce que venant directement après celui du Ramadan par ordre de mérite. Il vaudrait l'expiation des péchés de l'année finissante. Dans la pratique, il est bien loin d'être accompli.

L'aumône (çadaqa) est recommandée : de l'argent des vêtements et de la nourriture sont distribués aux pauvres. Ces aumônes sont souvent considérées comme tenant lieu d'impôt rituel (ou zakat)

Une alimentation spéciale. La veille elle se compose de pâtes et de poulet et le jour même de viande de mouton et une consommation abondante de fruits secs. Cette coutume varie évidemment selon les lieux.

Ce jour là, les écoliers sont en vacances. En Algérie c'est même une fête chômée officiellement : "Les grandes fêtes musulmanes Aïd eç-Cerir, Aïd el Kebir, Mouloud et Achoura sont déclarées fêtes légales en Algérie" (loi du 20 septembre 1947 sur le Statut organique de l'Algérie, titre VIII).

2° - Le courant chiïte se manifeste en Tunisie surtout par une certaine tristesse à cause du souvenir de la mort de Hoçein. Après la tragique destruction de sa postérité, Fatma, fille de Mahommed et épouse d'Ali aurait supplié Allah d'inspirer aux hommes l'idée que l'Achoura fût empreinte de deuil. Bien que le mois de l'Achoura ne soit pas un mois de deuil, aucune fête de famille n'est cependant célébrée (telles que circoncisions, fiançailles ou mariages) par ceux qui suivent ces coutumes.

Le jour même est consacré particulièrement à honorer et à visiter les morts, ce qui est pratiqué presque exclusivement par les femmes.

3° - D'autres coutumes viennent s'amalgamer à ces traditions. Dans certaines campagnes "l'Achoura a capté à son profit toutes sortes de vieux rites saisonniers et agraires qui ont perdu la signification qu'ils avaient dans le calendrier solaire (julien)". L'Aïd el Kebir a d'ailleurs retenu, elle aussi, une partie de ces rites anciens.

L'Achoura est donc également, dans les campagnes, principalement un jour de liesse populaire avec jeux, chants, exhibitions diverses. On fait une abondante distribution de jouets bruyants aux enfants : crécelles, tambours, pétards... . "Achoura est la fête du bruit". Les enfants allument des feux de joie et sautent par dessus au galop. Ils se déguisent sous des accoutrements les plus divers et se livrent à des mascarades et carnavales qui ne manquent pas de singeries et d'incongruités. Un déguisement représentant un animal (lion, ours...) intervient souvent. Tout cela donne lieu à des séances grotesques : combats de prétendus fauves, simulations du jugement du quadi, enlèvements de femmes, cortèges de bêtes, danses échevelées, accouchements simulés et plus ou moins séants, singeries de toute espèce...

Ces pratiques sont typiquement représentatives des rites antiques de la nouvelle année : rites de purification par le feu et par l'eau, carnivals, cérémonies funèbres avec ensevelissement de la vieille année (qu'on pense à nos feux de la Saint Jean). Il y a eu vraisemblablement transfert à l'Achoura de cérémonies qui avaient cours au début ou à d'autres moments de l'année solaire.

Ces survivances païennes héritées des vieux rites saisonniers (et peut-être des Saturnales romaines) sont plus ou moins liées au culte des "saints" locaux à la croyance aux génies et aux esprits qui hantent les grottes, les arbres, les sources et les hauts lieux. Elles disparaissent peu à peu et ne se retrouvent surtout que dans les massifs montagneux, chez les populations moins au contact du progrès sous ses différentes formes. Inutile de dire que ces pratiques émergeant à travers les traditions officielles de l'Achoura n'ont rien à voir avec le pur Islam ; elles sont plutôt du domaine du folklore. Elles n'en représentent pas moins, par certains aspects, une reconnaissance d'un domaine du sacré et d'influences supra-naturelles à se concilier.

Un observateur de ces coutumes écrivait :

"Il n'y a pas de doute que cette fête, si populaire dans toute l'Afrique mineure et qui remonte à la plus haute antiquité, n'ait marqué jadis, dans l'année julienne, et même plus haut encore dans l'année agricole solaire, la conclusion de l'année expirante et l'éclosion de l'année nouvelle : les nombreux rites de passage qui la caractérisaient en font foi. Captée par l'Islam et déviée de son sens originel par le cycle lunaire qui la déplace d'année en année, elle s'est évidemment vidée de son contenu magique. "²

En définitive à quoi se résume cette fête de l'Achoura ? Quelques vieux jeûnent, mais ce jeûne est d'autant plus délaissé qu'il n'est pas obligatoire. D'autre part, peu nombreux sont les musulmans maghrébins qui connaissent les origines de l'Achoura. La fête consiste surtout en réjouissances extérieures familiales et villageoises. De larges distributions sont faites aux pauvres, marquant la solidarité de la vie en terre d'Islam. Les enfants manifestent bruyamment dans les villes et les campagnes.

Mais il ne faut pas y chercher des éléments d'intériorisation. La fête passe d'ailleurs de plus en plus dans le domaine du folklore.



² Marty "L'Année liturgique musulmane à Tunis" dans la *Revue des Etudes Islamiques*, 1935, Cahier I. p. 6